

1		
2	Thème 3	
3	Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique	Pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique, Pour une transition écologique socialement juste
4		
5	Fiche 1	
6		
7	La situation économique et sociale en France	La situation économique et sociale en France <i>La France dans l'étau d'une politique d'ajustement structurel</i>
8		
9	Malgré une conjonction de facteurs très favorables (effondrement des cours du pétrole, baisse de l'euro par rapport au dollar, baisse des taux d'intérêt) soutenue par la Banque centrale européenne, l'économie française continue de stagner et prend un retard croissant par rapport aux économies développées et même par rapport à la zone euro.	<i>Dans la continuité des politiques néo-libérales de son prédécesseur, le président Hollande et ses gouvernements successifs ont poursuivi et accéléré une politique en faveur du capital ayant comme cible la protection sociale, les services publics, les droits sociaux, autrement dit, les fondements, issus des principes du CNR, qui assurent les solidarités et la justice sociale dans notre société. Ces attaques s'inscrivent dans un contexte mondial où les forces promouvant le capitalisme financiarisé et mondialisé utilisent la crise que leurs choix ont provoqué pour étendre encore davantage la déréglementation et la marchandisation afin d'accroître le rendement du capital au détriment des droits et des revenus des travailleurs. Le dernier exemple en date et le plus flagrant est le projet de loi travail. Celui-ci organise un recul généralisé de la protection des salariés en inversant la hiérarchie des normes, faisant de l'entreprise et donc du chef d'entreprise, le maître en matière de décisions diverses (temps de travail, licenciement etc) au détriment des garanties collectives conquises par les luttes sociales depuis plus d'un siècle. A rebours des objectifs avancés pour justifier cette politique de régressions sociales – libérer la croissance, les créations des emplois, l'investissement qui seraient entravés par trop d'État et trop de protections -, celle-ci n'entraîne que de la récession et de la déflation, avec des conséquences économiques et sociales ravageuses : malgré une conjonction de facteurs très favorable, l'économie française continue de stagner et prend un retard croissant par rapport aux</i>

		économies développées et même par rapport à la zone euro. <i>Les inégalités et les situations de grande pauvreté et de précarité s'aggravent.</i>
10	C'est vrai pour la croissance, le pouvoir d'achat, l'inflation qui frise la déflation, les inégalités sociales et la pauvreté qui s'accroissent.	
11	L'échec de l'exécutif le plus patent est sur le chômage avec un taux à son plus haut niveau depuis vingt ans, alors qu'il ne cesse de promettre « l'inversion de la courbe du chômage ». Une telle absence de résultats décrédibilise la politique économique du gouvernement et apparaît comme un ressort du vote Front national qui prend des proportions très inquiétantes.	<i>Une telle absence de résultats décrédibilise la politique économique du gouvernement et apparaît comme un ressort du vote Front national qui prend des proportions très inquiétantes.</i> <u><i>(idée à déplacer plus loin, les écarts de richesse qui enflent, la montée de la précarité, les remises en cause des protections et des garanties collectives, le sentiment d'une politique en faveur d'un système qui n'enrichit que quelques uns au détriment de tous sont autant de ressorts qui articulés au chômage qui ne se résorbe pas alimente la désespérance sociale et le vote FN).</i></u>
12	Pourtant l'exécutif maintient, depuis 2013, ses choix libéraux à l'opposé de la politique pour laquelle il s'est fait élire. Malgré 41 Mds € par an d'allègements de cotisations patronales, sa politique de l'offre échoue à créer des emplois et même à faire repartir l'investissement, mais les entreprises ont redressé en un an leurs marges à hauteur de leur niveau de 2012 !	Pourtant l'exécutif maintient, depuis 2013, ses choix libéraux à l'opposé de la politique pour laquelle <i>de certains engagements sur lesquels</i> il s'est fait élire, <i>et ce alors même qu'aujourd'hui des experts du FMI reconnaissent que les politiques d'ajustement structurel que leur institution a promu ont creusé les inégalités, au lieu d'être des facteurs de croissance.</i>
13	S'y ajoutent la pression permanente de la Commission européenne pour réduire la dépense publique (50 Mds € d'ici 2017), au prix d'une amputation croissante des demandes privée et publique, et ses injonctions de mise en œuvre de « réformes structurelles » d'inspiration libérale (lois Macron, code du travail, indemnisation du chômage, retraites...).	

14		<i>Les écarts de richesse qui enflent, l'aggravation des situations de précarité et de pauvreté , les remises en cause des protections et des garanties collectives, le sentiment d'une politique en faveur d'un système qui n'enrichit que quelques uns au détriment de tous sont autant de ressorts qui, articulé au chômage qui ne se résorbe pas, alimente la désespérance sociale et le vote FN.</i>
15	Pour le SNES-FSU, l'action politique doit se recentrer sur les besoins des salariés, des jeunes et des retraités. Il n'y aura pas de sortie de crise sans la construction d'alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire et s'appuyant sur une politique de transition écologique ambitieuse, de développement des services publics et de protection sociale de haut niveau.	Il n'y aura pas de sortie de crise sans la construction d'alternatives économiques et sociales crédibles pour une société plus juste et solidaire et s'appuyant sur une politique de transition écologique ambitieuse, de développement des services publics et de protection sociale de haut niveau.
16		
17	Fiche 2	
18		
19	Réforme de l'État : besoin de retrouver un État social	
20		
21	Le gouvernement a inscrit la réforme de l'État dans le cadre du pacte de compétitivité et de la politique d'austérité présentée comme incontournable.	<i>Faisant sien le dogme néo-libéral des Gouvernements précédents, le gouvernement...</i> <u>Remontée du 29 en 21 bis pour des raisons de lisibilité et de continuité :</u> <i>Votées successivement en un an sans consultation des citoyens, des salariés et de leurs représentants, les trois lois de réforme territoriale (MAPTAM, nouvelles Régions, NOTRe) modifient considérablement l'organisation des collectivités territoriales et l'organisation déconcentrée de l'État. Le résultat des élections régionales est dû, en partie, à ce chamboulement dont les enjeux n'ont jamais été clairement expliqués. Quand la compétitivité des territoires, la baisse des dépenses publiques sont les objectifs premiers, la démocratie et les populations sont les est perdantes.</i>

22	Faire participer les collectivités à la baisse des dépenses publiques, affaiblir le rôle de l'État et satisfaire les appétits des intérêts privés, insérer les collectivités locales dans une logique de compétition sont des objectifs poursuivis par deux éléments principaux : la réforme territoriale achevée en août 2015 et la réorganisation administrative de l'État qui en découle.	En effet, ces lois, Faire participer, articulées à la réforme de l'État qui en découle, imposent aux collectivités à la baisse des dépenses publiques, affaiblissent affaiblir le rôle de l'État et pour satisfaire les appétits des intérêts privés, insérer inscrivent les collectivités locales dans une logique de compétition sont des objectifs poursuivis par deux éléments principaux la réforme territoriale achevée en août 2015 et la réorganisation administrative de l'État qui en découle. Cela s'accompagne d'une baisse concomitante des dotations aux collectivités avec comme effet : baisse de l'investissement public, abandon de missions que des collectivités avaient développées pour pallier les carences de l'État, difficultés à assumer celles qui leur échoit dans le cadre des transferts de compétences (RSA, dépendance...), réduction de la rémunération des agents de la FPT et augmentation de leur charge de travail, pression sur l'emploi public..
23	Loin de réduire le millefeuille territorial, l'architecture finale organise la concurrence entre et au sein des territoires. Elle résulte d'arbitrages du gouvernement soumis aux pressions contradictoires des élus locaux. L'avenir des départements, encore incertain, en est un exemple.	
24	Le SNES-FSU défend le besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires, de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics et une certaine proximité, tout en résistant à la concurrence et aux clientélismes.	Le SNES-FSU revendique une autre organisation territoriale. Il défend le besoin de créer des solidarités nouvelles entre les territoires pour de définir un maillage permettant à la fois le développement des services publics et une certaine proximité, tout en résistant à la concurrence et aux clientélismes de manière assurer la continuité et l'égalité d'accès à ceux-ci. Il s'oppose au principe de mise en concurrence, à l'abandon ou à l'externalisation de missions, facteur d'inégalité et de clientélisme.
25	C'est sur ces bases qu'il construit ses revendications : l'essentiel des compétences éducatives doivent relever de l'État pour assurer cohésion sociale, solidarité et égalité territoriale. Ni régionalisation de l'éducation, ni municipalisation des collèges au nom de l'école du socle, ni adaptation locale des horaires voire des programmes, sous couvert de conseils pédagogiques...	
26	L'organisation du service public d'éducation est aussi percutée par les autres réformes mises en œuvre depuis	

	2012 ou en cours : loi d'orientation pour l'École, loi sur la formation professionnelle, pilotage de la carte scolaire et des établissements... autant de textes qui concernent les rôles respectifs de l'État et des collectivités.	
27		
28	Réforme territoriale	
29	Votées successivement en un an sans consultation des citoyens, des salariés et de leurs représentants, les trois lois de réforme territoriale (MAPTAM, nouvelles Régions, NOTRe) modifient considérablement l'organisation des collectivités territoriales et l'organisation déconcentrée de l'État. Le résultat des élections régionales est dû, en partie, à ce chamboulement dont les enjeux n'ont jamais été clairement expliqués. Quand la compétitivité des territoires, la baisse des dépenses publiques sont les objectifs premiers, la démocratie est perdante.	<u>Faire remonter cet article modifié en 21 bis .</u>
30		
31	Fiche 3	
32		
33	Besoin de démocratie à tous les niveaux	
34		
35	La démocratie est malmenée partout, y compris dans les instances où nous siégeons : CA, Comités techniques... Les médias sont informés avant les élus des personnels et la tenue des instances.	

	Pourtant, face à des situations complexes, la délibération raisonnée avec l'ensemble des acteurs concernés est une nécessité, pour peu que l'intérêt général soit l'objectif.	
36		
37	Réforme territoriale	
38	Dans notre secteur, la réforme territoriale ne semble guère changer les compétences des collectivités territoriales. Mais les possibilités de contractualisation de compétences entre CT peuvent permettre à une métropole d'avoir la compétence collège et/ou lycée sur son territoire (voir exemple de Lyon).	Mais les possibilités de contractualisation de compétences entre CT peuvent permettre à une métropole d'avoir la compétence collège et/ou lycée sur son territoire (voir exemple de Lyon). <i>Pour le SNES-FSU, l'action publique a besoin de continuité et de lisibilité. Les compétences doivent être définies par la loi, seule à même de garantir l'égalité entre les citoyens et les territoires, et non par les contrats entre collectivités.</i>
39	Avec la loi Peillon, les Régions ont un rôle plus grand dans la définition de la carte des formations professionnelles. Elles tentent également d'intégrer les CIO dans le service public régional d'orientation. Dans les nouvelles Régions, les conventions vont être remises en chantier par les présidents de Régions et les recteurs de régions académiques.	
40	Le SNES-FSU rappelle que l'orientation scolaire relève de l'État de par la loi. Il demande à ce que les conventions « État Région » de coordination du SPRO respectent la convention type qui fait des CIO des contributeurs et non des membres du SPRO, et qu'elles ne portent ni sur la gestion, ni sur l'exercice professionnel des personnels.	
41	Pour tenir compte de la nouvelle donne régionale, le gouvernement a décidé d'une réorganisation de l'administration de l'Éducation nationale et des	

	<p>rectorats. Nous avons réussi à faire maintenir les académies métropolitaines. Mais le décret fixant les missions des recteurs de régions académiques donne à ces derniers des pouvoirs très importants sans aucune garantie sur la consultation des CTA pour les dossiers régionaux.</p>	
42	<p>Nous nous opposons à ceux qui prônent une régionalisation de l'éducation, comme à ceux qui défendent une répartition des compétences qui conforterait un bloc école-collège d'un côté, un bloc lycée-enseignement supérieur de l'autre.</p>	
43	<p>Avec la même philosophie que la loi MAPTAM, la charte de la déconcentration permet aux préfets, comme aux recteurs, d'adapter l'organisation des services en fonction des « spécificités territoriales ».</p>	
44	<p>Toutes ces réorganisations engendrent de grandes inquiétudes chez les personnels des services déconcentrés.</p>	
45	<p>Pour le SNES-FSU, la qualité du service public et l'égalité de traitement des usagers comme des personnels imposent de respecter un certain nombre de principes : sur tout le territoire, sans exception, les mêmes missions doivent être exercées par les mêmes CT (lycées par les Régions, collèges par les départements) ; l'organisation de l'État dans les territoires doit être uniforme pour permettre un même accès aux services publics.</p>	
46	<p>Les réorganisations se conçoivent pour améliorer le fonctionnement du service public et en faciliter l'accès. En aucun cas, elles ne peuvent être prétexte à des suppressions de postes, à des externalisations de</p>	<p><i>Si des réorganisations institutionnelles et des redistributions de compétence doivent avoir lieu, elles doivent se faire dans le respect de principes incontournables :</i></p> <p><i>1) Les statuts et les missions des personnels doivent être respectés et les organisations</i></p>

	missions.	<p><i>syndicales doivent être consultées en matière d'organisation des services des personnels des collectivités territoriales.</i></p> <p><i>2) Le transfert de compétence aux métropoles des établissements d'enseignement secondaire n'est pas légitime. Il aggraverait les inégalités scolaires entre la métropole et sa périphérie. Il ne doit pas être le prétexte d'une mise en concurrence ou d'une mise en marché. Là où les métropoles obtiendraient malgré tout ces compétences, nous exigeons que les politiques scolaires des métropoles soient soumises à la concertation et que celles-ci soient représentées dans les CDEN et les CAEN. Nous exigeons que les transferts s'inscrivent dans un cadre national examiné dans les instances ministérielles où sont présentes les organisations syndicales. Elle doivent être soumises à la discussion des élus des personnels et des collectivités territoriales dans le respect des statuts, des missions. Elles doivent assurer la pérennité des moyens.</i></p>
47		
48	<i>Démocratie ou baronnie</i>	
49	Dans les collectivités locales comme dans les services de l'État, la tendance est à la concentration des pouvoirs.	Dans les collectivités locales comme dans les services de l'État, la tendance est à la concentration des pouvoirs <i>à la formation et à l'exercice de pouvoir discrétionnaire qui s'affranchisse de toute participation effective et de tout contrôle préalable par les citoyens, les personnels et leurs représentants.</i>
50	Pour la démocratie citoyenne, on ne peut se contenter d'un système représentatif qui aboutit à ce que les présidents d'exécutifs prennent de nombreuses décisions dans un simulacre de démocratie. Vérification par les citoyens de la réalisation des engagements électoraux, mais aussi consultation sur des sujets nouveaux doivent pouvoir revivifier la démocratie.	
51	La démocratie sociale est tout aussi nécessaire. S'il y a	S'il y a dans l'Éducation nationale des instances de concertation, il reste beaucoup à faire pour

	<p>dans l'Éducation nationale des instances de concertation, il reste beaucoup à faire pour aller au-delà de consultations formelles. Les textes de 2008 sur les comités techniques doivent être appliqués à la lettre.</p>	<p>aller au-delà de consultations formelles, celles-ci sont régulièrement contournées : : <i>information fragmentaire et opaque, décision comme les DGH ou les MCS communiqués auprès des C/E ou des personnels avant même la tenue de l'instance... C'est l'un des principes constitutifs de la Fonction publique, établissant le droit des personnels à participer à la définition et à la mise œuvre de l'intérêt général, qui est ainsi bafoué, car considéré comme un obstacle à un pilotage managérial. C'est pourquoi, le SNES et la FSU doivent conduire les actions pour faire en sorte que la lettre et l'esprit des les textes de 2008 sur les comités techniques doivent être soient appliqués à la lettre. Les projets de l'Administration d'organisation de services, de préparation de rentrée... doivent faire l'objet d'une information transparente et exhaustive en amont des membres des CT, précédés des GT nécessaires. Ils doivent faire l'objet d'un vote, et, en cas de refus unanime, conformément aux textes, l'Administration est tenue de faire d'autres propositions.</i></p>
52		
53	<p><i>Charte des langues régionales et minoritaires</i></p>	
54	<p>Le SNES-FSU est favorable à l'enseignement et à la diffusion des langues régionales, facteurs d'ouverture culturelle et d'enrichissement, et promeut aussi leur reconnaissance patrimoniale. Il se bat pour qu'elles soient reconnues, en exigeant notamment la monovalence pour les professeurs de ces langues.</p>	
55	<p>Mais la charte des langues régionales et minoritaires va bien au-delà de cette question. Sa ratification imposerait la modification de la Constitution dont l'article 1 pose deux principes : l'unité de la République et l'égalité entre les citoyens qui, de fait, ne peuvent faire l'objet d'un traitement particulier en raison de leur appartenance religieuse, ethnique, culturelle ou de leur origine. Cet article est protecteur et interdit toute forme de ségrégation. L'article 2 indique que « La langue de la République est le français » qui est donc l'outil</p>	

	linguistique pour le fonctionnement des institutions et des services publics.	
56		
57	Pour le SNES-FSU remettre en cause ces principes reviendrait à rompre l'égalité des citoyens devant la loi et impliquerait de profondes modifications du statut de fonctionnaire. Il doit en conséquence fonder ses revendications pour la promotion et le développement des langues régionales sans casser les principes fondateurs de la République dont la portée dépasse très largement le cadre de l'Éducation nationale.	Il doit en conséquence fonder ses revendications pour la promotion et le développement des langues régionales sans casser les principes fondateurs de la République dont la portée dépasse très largement le cadre de l'Éducation nationale. <i>C'est pourquoi, il s'oppose à la ratification par le Parlement de la charte des langues régionales et minoritaires.</i>
58		
59	Fiche 4	
60	Du gouvernement à la gouvernance : les dérives du droit	
61		
62	La réglementation est de moins en moins respectée car elle est un des obstacles à une gestion managériale. Se substitue au droit la notion de régulation : une adaptation locale de la norme s'impose aux agents. La gouvernance obéit au critère d'efficacité immédiate alors que la loi obéit au critère de longévité car c'est le droit qui donne l'autorité nécessaire pour contraindre le citoyen.	
63	Le droit souple est une des armes de la gouvernance. C'est un ensemble d'instruments juridiques hétérogènes non concertés (directives, chartes, règlements...) qui ont pour objet de modifier les comportements de leurs	

	<p>destinataires en suscitant leur adhésion. Ils ne créent pas de droits ou d'obligations, ce que les agents ignorent, mais présentent un contenu qui les apparente aux règles de droit et qui est imposé. Ces règles sont rarement favorables aux agents mais l'action syndicale permet d'empêcher cette dérive.</p>	
64	<p>Le nouveau management est un autre instrument de la gouvernance. Derrière la volonté d'évaluer un travail au motif de rendre le service public plus efficace, se cache la volonté politique de l'orienter vers une rentabilité maximum. On met en place une logique d'individualisation et de culpabilisation des agents. Seuls sont valorisés et reconnus le chef de service et l'agent quand il se plie aux directives. Enfin, la mise en concurrence des personnels et des établissements est favorisée.</p>	
65	<p>Cette dérive managériale fragilise et déstabilise les agents, elle désorganise le service public. Ce mode de gouvernance passe par la déréglementation et la remise en cause du syndicalisme.</p>	
66		
67	<p>Le SNES-FSU continuera d'agir collectivement pour exiger des textes ministériels concertés en vue de garantir l'égalité de traitement, le respect du paritarisme et pour défendre un cadre législatif et réglementaire clair et protecteur.</p>	
68		
69	Fiche 5	
70		

71	Besoin de démocratie dans les EPLE	
72		
73	Projet d'établissement, contrat d'objectif et conseil pédagogique, conseils école-collège et de cycle : les politiques éducatives sont caractérisées par, d'un côté, le renvoi au local de décisions qui relevaient jusqu'alors d'un cadrage national, et de l'autre par un interventionnisme de l'État dans la pédagogie, appuyé sur des chefs d'établissement aux pouvoirs renforcés.	
74	Elles ont conduit à déposséder les professionnels de leur liberté pédagogique, à fragiliser la position des élus au conseil d'administration depuis la mise en place effective des conseils pédagogiques et leur instrumentalisation.	
75	L'autonomie est devenue un outil de mise en concurrence des établissements et des personnels. La réforme du collège s'inscrit parfaitement dans ces différents cadres. La reprise en main du métier par la profession est liée aux combats pour une autre politique éducative, respectueuse des cultures professionnelles.	
76	Combattre les dérives managériales passe pour partie par ce que nous pourrions imposer dans les établissements.	
77		
78	5.1. une autonomie qui renforce le pouvoir des chefs d'établissement	
79	À côté du conseil d'administration, la multiplication des	Certains deviennent plus Ce sont dans la réalité des lieux de contrôle et de coercition verticale

	« instances » donne l'illusion de la démocratie mais leur fonctionnement est souvent formel. Certains deviennent plus des lieux de contrôle et de coercition verticale que des lieux de démocratie.	que <i>et non</i> -des lieux de démocratie.
80	Depuis 2010 avec le décret Conseil pédagogique, la résistance syndicale est devenue plus compliquée. Si nous obtenons ici ou là qu'il soit composé de la totalité des personnels volontaires ou par des collègues désignés par leurs pairs, dans de très nombreux établissements le fonctionnement est tout sauf démocratique et des chefs d'établissement s'appuient sur des soi-disant « avis » pour les présenter ensuite en CA comme ceux de la profession. Le conseil école-collège prend un chemin analogue, d'instance de formatage des pratiques dans la perspective de « l'école du socle ».	
81		
82	5.2. Conseil pédagogique et liberté pédagogique	
83	Le SNES-FSU a toujours agi pour que les décisions d'ordre pédagogique prises dans l'établissement le soient sur proposition des équipes. L'autonomie des établissements et donc certaines prérogatives du CA et propositions du conseil pédagogique ne doivent pas venir en contradiction avec la liberté pédagogique des enseignants. Il s'agit de donner aux équipes les moyens d'expression et de réalisation des choix collectifs des enseignants, dans le cadre de leur liberté pédagogique afin que le chef d'établissement ne soit pas l'arbitre de ces débats.	
84	Au-delà des mandats du dernier congrès sur le conseil	Le SNES-FSU doit continuer d'agir pour la suppression du conseil pédagogique ainsi que du

	<p>pédagogique, doit-on en exiger un fonctionnement démocratique cadré, que tous les collègues soient informés en amont de l'ordre du jour des conseils pédagogiques puis du compte rendu, que les avis soient rendus par des votes formalisés... ? Doit-on demander une autre instance ? Et si oui laquelle ? Comment faire en sorte que les collègues s'emparent de cette question sans se réfugier dans la délégation de pouvoir ? Comment revitaliser les conseils d'enseignement ?...</p>	<p>conseil école-collège.</p> <p><i>En l'état, il doit faire en sorte que les personnels qui y siègent soient désignés par les équipes et que les élus enseignants en CA en soient membres de droit. Les personnels doivent s'opposer à toute utilisation de ces instances pour imposer des prescriptions d'ordre pédagogique. Le nombre de réunions doit être le plus limité possible, elles doivent faire l'objet d'un ordre du jour communiqués en amont à tous les collègues ainsi que d'un compte rendu. Elles doivent avoir lieu sur le temps de service.</i></p> <p><i>Pour que l'expertise des enseignants comme force légitime de proposition pédagogique soit reconnue, le rôle et la compétence des conseils d'enseignements doivent être réaffirmés ; des demi-journées banalisées demandées à l'initiative de leurs élus au CA doivent être institutionnalisées (une journée par trimestre). Toute demi-journée non-utilisée s'ajoute au contingent ouvert pour l'année scolaire et peut l'être l'un des mois suivants à l'initiative des mêmes élus.</i></p>
85	<p>L'amélioration du fonctionnement des CA est-elle de nature à freiner les ambitions pédagogiques managériales ?</p>	<p><i>Il faut faire attention parallèlement à ce que le CA ne soit pas institutionnalisé en tant que lieu de débat et de délibération des pratiques et des prérogatives qui doivent appartenir aux équipes pédagogiques, comme cela tend déjà à être le cas pour les contrats d'objectifs.</i></p> <p><i>En revanche, il faut continuer à revendiquer que soit créé un véritable statut de l'élu du CA pour les représentants des personnels. Ce statut permettrait aux élus de bénéficier d'un temps de préparation et de compte rendu des travaux sur leur temps de service, par exemple par des demi-journées sur le temps de service pour examen des documents soumis à la commission permanente et/ou au conseil d'administration, sans que cela se traduise par une décharge, et de la possibilité d'organiser des séances plénières à hauteur d'une journée par trimestre. Il confirmerait l'indépendance hiérarchique des élus dans l'exercice de leur mandat.</i></p>
86		

87	Fiche 6	
88		
89	Respect des libertés individuelles et collectives	
90	À un an de la prochaine présidentielle, le bilan de ce quinquennat n'est guère positif du point de vue des droits et des libertés : abandon de certaines promesses du candidat Hollande (droit de vote aux élections locales pour les étrangers par exemple), poursuite de la chasse aux migrants (expulsion d'élèves, conditions scandaleuses dans les « jungles » de Calais et d'ailleurs, refus de recevoir les migrants de Syrie à un niveau honorable...), état d'urgence et déchéance de nationalité...	À un an de la prochaine présidentielle, le bilan de ce quinquennat n'est guère positif du point de vue des droits et des libertés se traduit par un sévère recul des droits et libertés. Le Gouvernement les a sapé au nom d'intérêt électoralistes qui l'ont conduit à reprendre des thématiques d'extrême droite, et dans le but d'imposer un gouvernement par la peur en instrumentalisant l'effroi et le choc suscités par les attentats.
91		
92	6.1. États d'urgence	
93	Au lendemain des attentats du 13 novembre, le gouvernement a répondu au légitime besoin de sécurité des citoyen-nes en décrétant l'état d'urgence. Sa mise en œuvre en a immédiatement montré les limites démocratiques : interdiction de manifestations, militant-e-s assigné-e-s à résidence, restriction du droit de contester, perquisitions inutiles à toute heure sans contrôle du juge !	Au lendemain des attentats du 13 novembre, la mise en œuvre de l'état d'urgence le gouvernement a répondu au légitime besoin de sécurité des citoyen-nes en décrétant l'état d'urgence. Sa sa mise en œuvre en a immédiatement montré les limites démocratiques : comme sa prorogation inacceptable par un Parlement aux ordres et effrayé ont montré qu'il était un instrument pour faire taire les oppositions et s'exonérer de tout contrôle dans l'exercice du pouvoir : interdiction de manifestations, militant-e-s assigné-e-s à résidence, restriction du droit de contester, perquisitions inutiles à toute heure sans contrôle du juge !
94	La prorogation de l'état d'urgence pour trois mois a heurté toutes nos convictions démocratiques : le SNES-FSU ne peut accepter que les libertés et les droits	La prorogation de l'état d'urgence pour trois mois a heurté toutes nos convictions démocratiques :

	collectifs et individuels soient mis à mal, que l'équilibre des pouvoirs soit détruit par l'éviction de la justice.	
95	Après le vote en dix ans de dix lois en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, il n'y a pas lieu de faire de la surenchère législative.	Après le vote en dix ans de dix lois en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, il n'y a pas lieu de faire de la surenchère législative. <i>L'invocation de la sécurité contre le terrorisme au coeur des 10 lois votées en 10 ans a servi de prétexte pour accroître la surveillance des citoyens et donner des outils au pouvoir contre ceux qui le contestent, sans montrer une quelconque efficacité contre le terrorisme. Aujourd'hui, ce sont de plus en plus d'acteurs de la lutte antiterroriste qui disent que celle-ci passe non pas par la remise en cause des libertés publiques, des droits civiques et des garanties démocratiques mais bien par le développement des moyens de renseignement et de justice. Toutes les lois liberticides doivent être abrogées et réécrites dans le respect des principes démocratiques, des garanties individuelles et de séparation des pouvoirs au fondement de notre société.</i>
96	La constitutionnalisation de l'état d'urgence ne ferait que pérenniser le renforcement du pouvoir exécutif sur le législatif et le judiciaire.	La constitutionnalisation de l'état d'urgence <i>à laquelle s'oppose le SNES-FSU</i> ne ferait que pérenniser le renforcement du pouvoir exécutif sur le législatif et le judiciaire. <i>Le SNES-FSU demande la levée immédiate de l'état d'urgence. Il s'oppose au projet de loi sur la criminalité organisée qui consiste à rendre les dispositions d'exception de l'état d'urgence permanentes.</i>
97	Le gouvernement a proposé d'étendre la possibilité de déchéance de nationalité aux binationaux nés français. Le SNES-FSU refuse cette rupture d'égalité qui créerait dans les faits deux catégories de Français et remettrait en cause le droit du sol. Étendre cette possibilité à tous les Français condamnés pour terrorisme serait contraire notamment à la déclaration de droits de l'Homme, en créant des apatrides.	Le gouvernement a proposé d'étendre la possibilité <i>a repris une proposition de l'extrême droite en faisant de la déchéance de nationalité une peine pour</i> aux les binationaux nés français. Le SNES-FSU refuse cette rupture d'égalité qui créerait dans les faits deux catégories de Français et remettrait en cause le droit du sol, <i>en érigeant en droit une vision de la nationalité issue d'une idéologie xénophobe qui veut stigmatiser toutes les populations issues de l'immigration.</i> <i>Quant à la possibilité d'étendre cette possibilité à tous les Français condamnés pour terrorisme, ce serait contraire notamment à la déclaration de droits de l'Homme, en créant des apatrides, car cela reviendrait à priver des individus de droits politiques et civiques.</i>
98		
99	<i>6.2. Répression anti-syndicale</i>	
100	Depuis quelques années la « justice » est de plus en plus utilisée pour tenter de faire taire le mouvement syndical	Depuis quelques années la « justice » est de plus en plus utilisée pour tenter de faire taire le mouvement syndical en particulier et la contestation en général, ce que le SNES-FSU condamne,

	en particulier et la contestation en général, ce que le SNES-FSU condamne.	<i>et ce alors même que la loi Macron a dépénalisé, de façon inacceptable et indigne, le délit d'entrave pour les patrons. Le SNES-FSU dénonce la criminalisation de l'action syndicale de militants et de salariés défendant leurs conditions d'existence et leurs emplois. Il réclame une amnistie pour les militants condamnés à une peine de prison dans le cadre de leur lutte contre les suppressions d'emploi chez Good Year et l'arrêt des poursuites contre les salariés d'Air france.</i>
101	Le pouvoir poursuit ses tentatives d'intimidation, en convoquant certains de ces militants pour des prélèvements d'ADN.	
102	Pour le SNES-FSU, le refus de donner son ADN suite à une action militante ne doit pas faire l'objet de poursuites judiciaires. Et les militants ne doivent pas être inscrits sur le Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques dont l'objet initial était de fichier les personnes reconnues coupables de crimes sexuels.	
103	Le SNES soutient « l'observatoire de la discrimination et de la répression anti-syndicale » auquel participe la FSU. Il demande qu'une vraie loi d'amnistie sociale soit enfin votée par le Parlement, couvrant l'ensemble des condamnés pour faits militants.	
104		
105	Fiche 7	
106		
107	Égalité femmes/hommes, droit des femmes et des personnes LGBTI	
108		

109	L'égalité est aussi une affaire d'éducation. Le SNES-FSU continue d'agir pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit enfin effective, pour les élèves comme pour les personnels de l'Éducation.	
110	Les mandats adoptés à Marseille (2014) gardent toute leur pertinence : éducation anti-sexiste à destination des jeunes ; égalité en termes de carrière, d'avancement et de retraite ; offre suffisante de services publics (crèches, lieux d'accueil pour personnes dépendantes et/ou âgées...) pour permettre aux femmes de concilier vie professionnelle et personnelle sans être obligées d'avoir recours au temps partiel ; refus des violences sexistes et du harcèlement sexuel ; rétablissement des subventions au Planning Familial ; accès de toutes et tous à une contraception remboursée intégralement ; accès garanti à l'IVG avec remboursement à 100 % et suppression de la clause de conscience pour les médecins...	
111	Les administrations qui ne respectent pas l'égalité professionnelle doivent être systématiquement sanctionnées.	
112	Il faut par ailleurs mettre fin aux discriminations dont sont victimes les personnes trans-identitaires ou trans-genres, simplifier leur accès à un changement d'état civil, conforme à leur genre et au respect des droits humains. Il faut également rendre effective la reconnaissance des personnes inter-sexes.	
113	<i>Filiation et parentalité</i>	
114	Le droit continue de discriminer les familles homoparentales, certain-es conjoint-es se voient encore refuser l'adoption de l'enfant de leur époux-se par	

	certains tribunaux. Cela crée des situations d'insécurité juridique pour les enfants.	
115	La reconnaissance légale des familles dans leur diversité (homoparentales, monoparentales, recomposées...) est d'autant plus urgente qu'elles ont été stigmatisées par les offensives réactionnaires. C'est une question d'égalité des droits et d'intérêt supérieur des enfants. La Cour de cassation l'a d'ailleurs pris en compte, suivant en cela la CEDH, puisqu'elle s'est prononcée en faveur de la transcription à l'état civil d'enfants nés par GPA à l'étranger.	
116	Le SNES-FSU revendique l'accès à la PMA pour toutes les femmes, et une meilleure prise en compte de la filiation sociale : co-parentalité, statut du beau-parent, présomption de parenté pour l'épouse de la mère biologique, reconnaissance des filiations homoparentales en mairie.	
117	Il continue à s'opposer à la Gestation Pour Autrui (GPA) qui constitue une marchandisation du corps humain.	
118		
119	Fiche 8	
120		
121	Pour une France ouverte qui accueille les migrants	
122		
123	La crise climatique, les conflits armés, la misère économique ont contraint des milliers de migrant-es à risquer la mort sur le chemin de l'exil pour fuir leur	La crise climatique, les conflits armés <i>dans lesquels les puissances occidentales, notamment la France, portent une lourde responsabilité</i> , la misère économique <i>et les déstructurations des sociétés induites par l'application des recettes néo-libérales</i> ont contraint <i>contraignent</i> des

	pays. La France a le devoir d'organiser leur accueil dans de bonnes conditions à l'opposé des conditions de vie dans « la jungle de Calais » pour lesquelles elle a été condamnée.	milliers de migrant-es à risquer la mort sur le chemin de l'exil pour fuir leur pays. <u>A la fin du paragraphe ajouter :</u> <i>Le SNES-FSU condamne les politiques des gouvernements de l'UE et, en particulier, celui de la France, qui s'opposent à l'accueil des réfugiés et les rejettent aux frontières de leur Etat.</i>
124	Le SNES-FSU revendique la libre circulation et la possibilité pour les migrants de déposer leur dossier de réfugiés dans le pays de leur choix, le maintien de la carte de séjour de dix ans et l'extension du nombre de bénéficiaires.	
125	Il refuse le rôle de délateurs que la loi assigne aux enseignants en leur demandant de dénoncer les élèves sans-papiers et leur famille, et l'enfermement de mineurs en centre de rétention. Bien qu'en principe interdites, ces pratiques perdurent, notamment à Mayotte. Il demande l'inscription claire de l'interdiction de la rétention pour ces mineurs, alors même que le gouvernement envisage de l'autoriser.	
126	Le SNES-FSU demande que l'article, voté par l'Assemblée nationale, donnant la possibilité d'ordonner des tests osseux pour déterminer si un jeune étranger sans famille est majeur ou mineur soit abrogé et que la justice ne fasse plus appel à ces tests pour priver un-e jeune de la protection qui lui est due, ou l'empêcher de poursuivre des études. Ces tests ont été dénoncés par des experts scientifiques comme non fiables et le Comité consultatif national d'éthique a pointé « l'inadaptation des techniques médicales utilisées actuellement aux fins de fixation d'un âge ».	
127		
128	Fiche 9	

129		
130	Laïcité	
131		
132	Les attentats de 2015 ont mis en exergue le respect de la laïcité comme garante de la liberté d’expression et de pensée.	
133	La loi de 1905 stipule que la République « assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes » mais « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».	
134	Le SNES-FSU estime que les lois existantes suffisent et condamne toute instrumentalisation de la laïcité, en particulier celles qui conduisent au rejet de certaines confessions au nom de la « culture chrétienne ». Ces lois doivent être pleinement respectées pour que, dans les établissements publics, la neutralité qui s’impose aux personnels s’impose également aux locaux utilisés pour l’ensemble de leurs missions	
135	Il défend que cette neutralité s’impose aussi à toute personne investie d’une mission de service public ou y concourant, quel que soit son statut, et notamment dans le cadre d’activités organisées par un établissement. Il s’agit de garantir à tous les citoyens une égalité d’accès au service public sans subir de pression politique, patronale ou religieuse.	
136	La « Charte de la laïcité à l’école » peut servir de point d’appui aux équipes éducatives pour travailler et partager avec les jeunes les valeurs de liberté et d’égalité portées par la laïcité. Mais les discours	<u>Ajouter à la fin de ce paragraphe dans un paragraphe 136 bis :</u> <i>« La réserve citoyenne » a été créée par le MEN pour appuyer les enseignants et faire vivre les valeurs de la République Française, suite aux attentats de 2015. Même si une « charte de réserviste » délimite le périmètre de leurs interventions, elle ne garantit pas la qualité des</i>

	moralisateurs, la complaisance vis-à-vis des officines privées, l'encouragement au prosélytisme commercial (convention avec Microsoft par exemple) du ministère nient les valeurs de laïcité.	<i>intervenants. Par ailleurs, il se ra difficile de négocier les interventions. Le SNES-FSU s'oppose à toute pression des administrations pour imposer l'intervention des réservistes dans les EPLE, en dehors d'une progression pédagogique ou d'un projet mené par les équipes enseignantes et de vie scolaire. »</i>
137	Le SNES-FSU réaffirme son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les fonds publics doivent être réservés au service public. Il demande l'abrogation des lois anti-laïques qui organisent ce dualisme. Il demande que les moyens soient affectés pour faire face à la demande de scolarisation dans le public, l'enseignement privé catholique n'ayant pas à accueillir les élèves contre le gré des familles, faute de place ou d'options dans l'enseignement public. L'urgence est vive, en particulier dans l'ouest de la France. Il continuera d'être particulièrement vigilant vis-à-vis des politiques menées en la matière par les collectivités et l'État.	
138	Le SNES-FSU demande l'abrogation du délit de blasphème, du statut local scolaire et religieux d'Alsace-Moselle et des Régions d'outre-mer. Il est intervenu à nouveau dans ce sens auprès du ministère suite aux préconisations de l'Observatoire de la laïcité. Il s'oppose à toute tentative des groupes de pressions politiques, patronaux ou religieux visant à influencer l'écriture et la mise en œuvre des programmes scolaires ou la formation des enseignants.	
139		
140	Fiche 10	
141		

142	Pour une transition écologique socialement juste	
143		
144	Le réchauffement climatique, la pollution, l'épuisement des ressources et le caractère profondément inégalitaire des modes de production et de consommation actuels rendent impérative une transition écologique socialement juste.	
145	Le réchauffement climatique est une réalité maintenant reconnue par tous les pays. L'accord de Paris issu de la COP21 affiche des objectifs ambitieux et réaffirme les responsabilités « communes mais différenciées » des pays.	
146	Son caractère non contraignant, le calendrier proposé et l'inadéquation entre l'objectif des 2 °C et les engagements nationaux annoncés sont toutefois très inquiétants.	
147	L'urgence est telle que 80 % des gisements carbonés actuellement disponibles doivent rester dans les sols. Comme les autres pays, la France devra donc rapidement proposer des objectifs plus élevés en se donnant les moyens de les atteindre.	
148	Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de Marseille, notamment l'interdiction d'extraction du gaz de schiste et la sortie progressive du nucléaire.	Le SNES-FSU réaffirme ses mandats de Marseille, notamment l'interdiction d'extraction du gaz de schiste et la sortie progressive du nucléaire. <i>Cependant, la sortie progressive du nucléaire suppose la recherche de nouveaux modes de production, sauf retour vers les fossiles. En effet, les énergies renouvelables électriques nouvelles (éolien, photovoltaïque) sont intermittentes, ce qui bloquera à un certain niveau leur développement (sauf en cas de relais fossile) tant qu'un stockage de masse de l'électricité, totalement irréaliste pour l'instant, ne sera pas possible, et à cela à un coût acceptable.</i>

149	Il est illusoire de penser qu'une technologie (a fortiori encore hypothétique comme la fusion nucléaire) puisse être à elle seule une alternative aux énergies émettant des gaz à effet de serre.	Il est illusoire de penser qu'une technologie (a fortiori encore hypothétique comme la fusion nucléaire) puisse être à elle seule une alternative aux énergies émettant des gaz à effet de serre.
150	Des mesures budgétaires, fiscales et réglementaires doivent être prises pour favoriser les investissements, trop souvent repoussés à chaque baisse du prix des matières premières et notamment du pétrole, dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (transports, logement etc.), et le développement d'une économie circulaire (recyclage des déchets et durabilité des biens).	Des mesures budgétaires, fiscales et réglementaires doivent être prises pour favoriser les investissements <i>et la recherche</i> , trop souvent repoussés à chaque baisse du prix des matières premières et notamment du pétrole, dans les énergies renouvelables <i>le stockage de l'électricité</i> et l'efficacité énergétique (transports, logement etc.), et le développement d'une économie circulaire (recyclage des déchets et durabilité des biens). <u>Ajouter à la fin du paragraphe :</u> <i>La nationalisation de la totalité du secteur énergétique, soumis à un contrôle citoyen effectif, est une condition vitale pour satisfaire les besoins de la manière la plus juste et la plus économe. Le congrès dénonce les privatisations et les démantèlements entamés (EDF, GDF, Areva, Alstom), il dénonce en particulier la privatisation des barrages décidée sur injonction de la commission européenne. Il doit être mis fin à la financiarisation internationale des entreprises du secteur et en particulier d'EDF.</i>
151	La lutte contre le réchauffement doit être associée à des modes de production et de vie non polluants et accompagnée de nouveaux dispositifs de solidarité envers les populations touchées par les dommages liés au réchauffement et à la pollution.	
152	La disparition des emplois et métiers liés aux activités incompatibles avec l'évolution du système productif doit absolument être accompagnée de la création de nouveaux emplois et de droits protecteurs pour les travailleurs concernés.	La disparition des emplois et métiers liés aux activités incompatibles avec l'évolution du système productif doit <i>Les éventuelles réductions d'activité dans certains secteurs doivent</i> absolument être accompagnée de la création de nouveaux emplois et de droits protecteurs pour les travailleurs concernés.
153	La réduction des inégalités, dans et entre les pays, est à la fois un moyen et un objectif de la transition - écologique. Elle doit être prise en compte dans les évolutions en logements, transports, formations initiales	

	et continues, et dans la tarification de l'eau, des transports et de l'énergie.	
154		
155	Fiche 11	
156		
157	Pour une protection sociale plus solidaire	
158		
159	<p>La protection sociale repose sur la solidarité et un financement par redistribution des richesses. Mais ses fondements restent malmenés au nom du dogme de la réduction du « coût » du travail, des dépenses publiques et de la fiscalité.</p>	<p>Mais ses fondements restent malmenés font l'objet d'attaques d'une ampleur inouïe au nom du dogme de la réduction du « coût » du travail, et des dépenses publiques et de la fiscalité et par le refus d'un impôt plus progressif et plus juste quand les inégalités explosent. Le pacte de responsabilité impose un plan d'économies de 21 Mds à l'ensemble de la protection sociale . L'ampleur inégalée à ce jour des cadeaux fiscaux et des exonérations de cotisations accordés aux revendications patronales, qui restent sans effet sur l'emploi, appauvrissent une protection sociale pour tous tout en transférant massivement le financement sur les actifs et les retraités. Le SNES avec la FSU conteste la quasi suppression des cotisations URSSAF au niveau du SMIC, la fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017, la suppression de la C3S qui entraîneront de nouvelles réductions des droits et/ou une pression fiscale accrue sur les ménages. Retraites, santé, prestations diverses, financement de la perte d'autonomie sont l'objet d'attaques qui font basculer insidieusement les droits et besoins sociaux dans un système assurantiel profondément inégalitaire fondé sur la recherche capitaliste du profit.</p>
160	<p>La logique de solidarité qui prévalait à la création de la Sécurité sociale en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est considérablement érodée au fil du temps. Il est urgent d'engager une reconquête, fondée sur les principes qui ont présidé en 1945 tout en visant à répondre à de nouveaux défis comme la prise en charge de la perte d'autonomie.</p>	<p>La logique de solidarité qui prévalait à la création de la Sécurité sociale en 1945 (« Chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ») s'est considérablement érodée au fil du temps. est ainsi gravement remise en cause par les orientations politiques retenues, quand elle n'est pas jugée dépassée par les libéraux partisans d'une protection sociale réduite au minimum et du "chacun pour soi" dans une société livrée aux seuls impératifs du marché. Il est urgent d'engager une reconquête avec la FSU et d'autres forces les actions nécessaires à une reconquête, fondée sur les principes qui ont présidé en 1945 tout en visant à répondre à de nouveaux défis comme la prise en charge de la perte d'autonomie liés aux évolutions de la</p>

		<i>société.</i>
161		
162	12.1. Les retraites	
163	La loi du 20 janvier 2014 a confirmé et amplifié les régressions. Pour le SNES-FSU, il est possible de revenir sur tous les reculs en dégageant les moyens financiers nécessaires (voir 4. du thème 2).	Pour le SNES-FSU, <i>il est juste, nécessaire et</i> possible de revenir sur tous les reculs en dégageant les moyens financiers nécessaires (voir 4. du thème 2).
164		
165	12.2. Santé	
166	12.2.1. Les insuffisances de l'assurance maladie obligatoire	12.2.1. Les insuffisances de l'assurance maladie obligatoire <i>Restaurer une assurance maladie obligatoire efficace</i>
167		
168	Malgré la généralisation annoncée du tiers-payant, la loi de modernisation de la santé adoptée en octobre ne réglera pas les inégalités en matière de santé car elle ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et ne remet pas en cause un système de soins à plusieurs vitesses.	Malgré la généralisation annoncée du tiers-payant) La loi de modernisation de la santé adoptée en octobre ne réglera pas les inégalités en matière de santé car elle ne revient pas sur les désengagements passés de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et ne remet pas en cause un système de soins à plusieurs vitesses. <i>La "mesure phare" de la généralisation du tiers payant, retoquée par le Conseil Constitutionnel, peine à être confirmée. Par ailleurs la loi n'apporte aucune réponse aux déserts médicaux qui s'étendent en milieu rural et urbain sous le double effet du vieillissement du corps médical et des dépassements d'honoraires, l'accord de 2012 ayant fait pratiquement disparaître le secteur 1. Elle s'inscrit dans la logique de la loi HPST (loi Bachelot) en continuant de soumettre l'hôpital aux règles de la rentabilité (tarification à l'acte) et le système de santé à une gestion autoritaire et strictement comptable, sous le contrôle renforcé des ARS dont le fonctionnement n'est pas démocratisé. La mise en place à marche forcée des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) laisse craindre de nouvelles dégradations dans un contexte de restrictions budgétaires qui privent l'hôpital public de 3Mds.</i>

		<i>Le "virage ambulatoire" étroitement lié à la nécessité de réaliser des économies suscite de fortes inquiétudes sur la qualité de la prise en charge des patients. Par ailleurs des menaces de restructurations pèsent sur les services dont la rentabilité est jugée insuffisante. Malgré des assurances verbales, l'éloignement d'un centre de soins s'ajoute aux facteurs d'inégalité dans l'accès aux soins.</i>
169	L'objectif de progression des dépenses maladie (ONDAM) 2016 est le plus faible depuis la création de cet indicateur en 1996 : + 1,75 % en 2016 contre + 2,05 % prévu en 2015. La logique comptable d'économies est poussée à son paroxysme sur le dos des patients.	<i>Le pacte de responsabilité impose un plan d'économie de 10 Mds pour la seule assurance maladie d'ici 2017. De ce fait, l'objectif de progression des dépenses maladie (ONDAM) 2016 est le plus faible depuis la création de cet indicateur en 1996 : + 1,75 % en 2016 contre + 2,05 % prévu en 2015. La logique comptable d'économies est poussée à son paroxysme sur le dos des patients tout en contribuant à creuser artificiellement le déficit de la Sécurité sociale.</i>
170	Le SNES-FSU réaffirme avec force l'urgence à reconquérir un système de santé universel de haut niveau pour tous et toutes. Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables.	Ses propositions pour une nouvelle organisation des soins restent valables. <i>Le SNES revendique une politique de santé publique qui couvre les besoins de tous en tendant vers un taux de remboursement à 100% des soins médicaux et qui rétablit et développe la prévention (milieu scolaire, professionnel, etc.). Dans le cadre de ses revendications adoptées au congrès de Marseille (2014) et de celles de la FSU au congrès du Mans (2016), le SNES renouvelle ses propositions pour réorganiser la médecine de ville, élargir le numerus clausus, lutter contre les déserts médicaux et développer les centres de santé, attribuer à l'hôpital public les moyens nécessaires à l'ensemble de ses missions, aboutir rapidement à l'interdiction des dépassements d'honoraires, forfaits, déremboursements divers, promouvoir une politique du médicament réellement indépendante des lobbies pharmaceutiques, rétablir une véritable démocratie sanitaire. La recherche et la production dans le domaine du médicament doivent pouvoir se développer dans le secteur public, les laboratoires pharmaceutiques se détournant des objectifs de santé publique au nom du profit maximal et des dividendes à verser aux actionnaires, ce qui se traduit par des suppressions d'emplois, le choix de la rentabilité dans des recherches ou des productions (vaccins par exemple).</i>
171		
172	12.2.2. Un système d'assurance santé complémentaire profondément inégalitaire	
173	Les complémentaires santé sont de plus en plus	La MGEN n'échappe pas à cette dérive. <i>En rupture avec les valeurs mutualistes de solidarité et</i>

	assignées à pallier les insuffisances de l'AMO pour réduire le « reste à charge ». Les instituts de prévoyance et assureurs privés en concurrence avec les mutuelles ne sont pas guidés par les mêmes valeurs. Nombre d'opérateurs font varier leurs tarifs avec l'âge de l'assuré et la gamme des prestations offertes, en total décalage avec le principe de solidarité de la Sécurité sociale. La MGEN n'échappe pas à cette dérive.	<i>d'universalité qu'elle affiche par ailleurs, la MGEN a fait le choix de se laisser entraîner dans cette dérive, en refusant de surcroît un large débat avec ses adhérents et sur ses propositions quand elles étaient en cours d'élaboration et sur d'autres solutions possibles aux difficultés auxquelles elle est confrontée. Le SNES n'accepte ni ce passage en force ni les décisions qu'il impose de 8 taux de cotisation pour les actifs, 2 pour les retraités et de plusieurs types de contrats. Il demande par ailleurs que la MGEN pratique enfin la transparence dans les discussions en cours pour le rapprochement voire la fusion avec le groupe Harmonie Mutuelle.</i>
174	C'est dans ce contexte que la complémentaire obligatoire d'entreprise pour tous les salariés du privé a été généralisée au 1er janvier 2016. Elle est financée à 50 % au moins par l'employeur (qui en retire avantages sociaux et fiscaux), porte sur un « panier de soins » minimal que les salariés peuvent compléter par une offre optionnelle, totalement à leur charge cette fois.	
175	Cette généralisation laisse sur la touche les jeunes qui n'ont pas encore trouvé un emploi, les chômeurs, les agents publics, les retraités. Elle fragilisera davantage les mutuelles dont les adhérents choisiront le contrat collectif de leurs conjoint-es. Elle risque par ailleurs d'entériner de nouveaux transferts de l'AMO vers une complémentaire santé profondément inégalitaire.	
176	La mesure spécifique adoptée récemment pour les plus de 65 ans ne règle pas le problème de tous les retraités et renforce la segmentation des risques au détriment des solidarités intergénérationnelles.	
177	Pour le SNES-FSU, il faut s'engager dans un processus qui permette à terme que l'ensemble des besoins de santé soient pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.	
178	En attendant, le SNES-FSU défend le modèle de	

	gestion mutualiste construit par les fonctionnaires et veille à ce qu'il ne soit pas démantelé. Il demande que l'État employeur participe de manière juste à la couverture santé complémentaire de ses agents.	
179		
180	12.2.3. Adaptation de la société au vieillissement	
181	<p>Le SNES-FSU a dénoncé les grandes insuffisances de la loi d'adaptation de la société au vieillissement en matière de financement, de gouvernance, de recrutement et de formation des personnels de l'aide à domicile, d'accueil en résidence médicalisée, d'absence de référence aux services publics.</p> <p>Pour autant, les personnes concernées et leur famille attendent la mise en œuvre la plus rapide possible des quelques mesures positives en leur faveur (revalorisation de l'APA et droit au répit pour les aidants familiaux).</p>	<p>Le SNES-FSU a dénoncé les grandes insuffisances de la loi d'adaptation de la société au vieillissement en matière de financement, de barrière d'âge, de gouvernance, de recrutement et de formation des personnels de l'aide à domicile, d'accueil en résidence médicalisée, d'absence de référence aux services publics.</p> <p>Pour autant, les personnes concernées et leur famille attendent la mise en œuvre la plus rapide possible des quelques mesures positives en leur faveur (revalorisation de l'APA, dont le pouvoir d'achat s'érode avec le temps qui passe et droit au répit pour lesun nombre réduit d'aidants familiaux). Il sera vigilant Compte tenu des difficultés liées à la baisse des dotations aux collectivités territoriales, la plus grande vigilance s'impose sur le versement intégral par l'Etat aux départements puis par ceux-ci aux allocataires sur le versement par les départements des revalorisations de l'APA fixées par la loi. Le SNES renouvelle sa condamnation du financement de la perte d'autonomie par une taxe imposée aux retraités imposables, qui traduit le refus du gouvernement d'une prise en charge par la solidarité nationale, et comme le revendique le SNES, par la Sécurité sociale.</p>
182	12.3. Politique familiale	
183	Pour faire des économies tout en réduisant les cotisations patronales pour la branche famille, le gouvernement a fait le choix de moduler à partir du 1er juillet 2015 les allocations familiales en fonction des ressources du foyer.	Pour faire des économies tout en réduisant les cotisations patronales pour la branche famille, pour aller vers leur suppression totale à l'horizon 2017 , le gouvernement a fait le choix de moduler à partir du 1er juillet 2015 les allocations familiales en fonction des ressources du foyer.
184	Le SNES-FSU défend l'universalité des droits.	

	L'expérience montre que les prestations ciblées sur les plus pauvres finissent toujours par devenir de pauvres prestations.	
185	C'est par la fiscalité que doit s'opérer la redistribution verticale. Il serait plus juste de supprimer le quotient familial au profit d'allocations familiales universelles, revalorisées et versées dès le premier enfant (cf. 13.3).	<p>Il serait plus juste de supprimer le quotient familial au profit d'allocations familiales universelles, revalorisées et versées dès le premier enfant (cf. 13.3). Mais le quotient familial ne s'inscrit pas dans cette logique. Il a été fondé sur le principe selon lequel chacun contribue à l'impôt selon ses revenus et il vise à assurer une capacité contributive et un niveau de vie à peu près équivalents entre ménage avec enfant(s) et ménage sans enfants à revenu égal. Il permet l'exonération d'impôt des familles les moins aisées et ouvre des droits pour différentes prestations (allocation-logement, bourses scolaires etc.). Dans un contexte de restrictions budgétaires drastiques et en l'absence d'une politique familiale d'ensemble, sa suppression ne saurait se substituer à l'absence de politique fiscale plus juste dans la redistribution des revenus et diminuerait le pouvoir d'achat d'un certain nombre de ménages. Le SNES s'oppose donc à sa suppression mais il revendique le versement des allocations familiales revalorisées dès le premier enfant.</p> <p>Il réaffirme par ailleurs sa demande de développement de structures d'accueil pour le jeune enfant et de création d'un service public de la petite enfance indispensables pour favoriser l'accès à l'emploi des femmes.</p> <p>Des mesures s'imposent pour lutter contre la pauvreté qui touche de plus en plus d'enfants et de familles, monoparentales notamment.</p>
186		
187	12.4. Logement	
188	Le nombre insuffisant de logements disponibles entraîne une hausse des prix et des loyers insoutenables pour les milieux modestes mais aussi pour nos jeunes collègues.	
189	Bien que limitée dans ses ambitions, la loi « Duflot » a été pratiquement vidée de son contenu.	
190	Faute de places, le droit au logement opposable est peu	

	appliqué.	
191	Une politique ambitieuse s'impose pour soutenir la construction de logements en nombre suffisant, stimuler les travaux de rénovation pour rendre les bâtiments plus économes en énergie, garantir les objectifs en logements sociaux dans chaque commune, faire appliquer la loi de réquisition des logements et bureaux vides.	
192	Cette politique ambitieuse suppose également une revalorisation des aides au logement pour tous ceux qui ne pourraient pas autrement accéder à un logement décent.	Cette politique ambitieuse suppose également, <i>en l'absence de logement social suffisant</i> , une revalorisation des aides au logement pour tous ceux qui ne pourraient pas autrement accéder à un logement décent.
193		
194	Fiche 12	
195		
196	Pour une autre répartition des richesses au service d'une société plus juste et solidaire	
197		
198	<i>13.1. Un discours dominant sur des prélèvements trop lourds</i>	
199	Les prélèvements obligatoires d'un pays permettent de financer l'action publique et les dépenses socialisées. Leur nature et leurs taux relèvent d'un choix de société.	

200	Les forces libérales en France ne cessent d'invoquer des dépenses publiques trop élevées, un « matraquage fiscal » et des « charges » patronales insupportables pour remettre en cause notre modèle social, les services publics et les droits sociaux.	
201	La réduction des cotisations sociales patronales et de la fiscalité des entreprises représente un manque à gagner considérable pour la Sécurité sociale et l'État. La suppression/refonte en 2015 de la première tranche de l'impôt sur le revenu contribue par ailleurs à délégitimer l'impôt.	La réduction des cotisations sociales patronales et de la fiscalité des entreprises représente un manque à gagner considérable pour la Sécurité sociale et l'État la protection sociale dans son ensemble.
202	Il est plus qu'urgent de réhabiliter l'impôt et les dépenses publiques, de garantir une protection sociale de haut niveau assurée par des financements solidaires.	
203		
204	13.2. Pour un financement plus solidaire de la Sécurité sociale	
205	Pour revenir sur les régressions des droits sociaux, satisfaire tous les besoins et créer de nouveaux droits, il faut rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses.	
206	Tous les dispositifs existants d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales doivent être revus. La part employeur des cotisations sociales doit être calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.	Le SNES réaffirme son attachement au financement de la Sécurité sociale par les cotisations sociales. L'ensemble des revenus du capital et du patrimoine doivent être mis à contribution. Tous les dispositifs existants d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales doivent être revus remis en cause en intégrant les mesures du CICE (20Mds en 2016) dont il est établi qu'il est sans effet pour l'emploi quand les entreprises qui en bénéficient ne recourent pas à des licenciements. La part employeur des cotisations sociales doit être calculée sur l'ensemble de la valeur ajoutée de l'entreprise et modulée en fonction de sa politique en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche.

207	<p>Le SNES-FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale. Il retient l'idée (explorée par le HCFi) de requalifier juridiquement comme des cotisations sociales tous les prélèvements destinés au financement de la protection sociale et comme des impôts ceux qui sont uniquement destinés à l'action publique. Cette piste est compatible avec notre mandat de dénaturation de la CSG adopté en 2014.</p>	<p>Le SNES-FSU a dénoncé continue de dénoncer la fiscalisation croissante de la Sécurité sociale dont les partisans ne désarment pas dans l'objectif d'en finir avec un système solidaire issu du CNR. La CSG, instaurée en 1991 au nom du "coût "du travail, contribue pour une large part à la fiscalisation de la Sécurité sociale dont elle assure une grande majorité des ressources. Le SNES retient l'idée (explorée par le HCFi) de requalifier juridiquement comme des cotisations sociales tous les prélèvements destinés au financement de la protection sociale et comme des impôts ceux qui sont uniquement destinés à l'action publique. Cette piste est compatible avec notre mandat adopté en 2014 de dénaturation de la CSG qui pèse essentiellement sur les salariés et les retraités, très peu sur les revenus financiers et patrimoniaux, pour lui substituer progressivement une contribution sociale prélevée sur la richesse produite par les entreprises, les opérations financières, revenus du patrimoine... avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux et la cotisation sociale à taux différencié sur les revenus du travail ou de remplacement. Ce changement de cap peut s'amorcer avec la suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale, le PERCO (plan d'épargne retraite collectif), avec la taxation des stocks options, une plus forte taxation des revenus financiers et patrimoniaux qui font partie des revendications du SNES. La lutte contre la fraude patronale aux cotisations doit être résolument engagée, avec les dotations nécessaires en inspecteurs du travail indépendants.</p>
208		
209	<p>13.3. Pour une profonde réforme de la fiscalité</p>	
210	<p>Notre système fiscal est devenu très injuste, de moins en moins lisible et de plus en plus instable, avec un empilement de mesures en l'absence de tout projet global.</p>	<p>Notre système fiscal est devenu très injuste, de moins en moins lisible et de plus en plus instable, avec un empilement de mesures en l'absence de tout projet global. Le gouvernement s'est inscrit dans la continuité d'avant 2012 : réaugmentation de la TVA dès janvier 2014, maintien de la suppression de la demi-part pour veufs et veuves initiée par Sarkozy, plafonnement de l'ISF qui en réduit le rendement, niches fiscales pour les hauts revenus et pour les entreprises.</p>
211	<p>La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) est annoncée pour le 1er janvier 2018. Le projet de fusionner l'IR et la CSG refait surface parfois pour des motifs contradictoires.</p>	<p>Le projet de fusionner l'IR et la CSG , que le SNES condamne, refait surface parfois pour des motifs contradictoires.</p>

212	Ces débats ne doivent pas occulter la nécessité de réhabiliter l'impôt, de mener une vraie réforme fiscale pour construire une société plus juste.	Ces débats ne doivent pas occulter la nécessité de réhabiliter l'impôt, de mener une vraie réforme fiscale pour construire une société plus juste : réduction de la fiscalité indirecte , réforme de la fiscalité locale, (taux, barèmes, contribution plus juste des entreprises...). en finir avec le Crédit Impôt Recherche et le CICE
213	Le consentement à l'impôt suppose que le système fiscal permette de financer toutes les dépenses utiles de la collectivité, contribue à une politique économique et sociale juste et efficace, réduise les inégalités.	
214	Les mandats adoptés au congrès de Marseille restent pertinents.	
215	Le quotient conjugal mérite d'être questionné car il constitue une prime à l'inégalité des revenus dans le couple : plus la différence de revenus entre conjoints est forte, plus la réduction d'impôt est importante. Le quotient familial reste anti-redistributif malgré les plafonnements : la réduction d'impôt est plus forte pour un enfant de riches que pour un enfant de pauvres. La question se pose donc de sa suppression pure et simple en faveur d'allocations familiales revalorisées versées dès le premier enfant qui retrouveraient par ailleurs un caractère universel.	<p>Le quotient conjugal mérite d'être questionné car il constitue une prime à l'inégalité des revenus dans le couple : plus la différence de revenus entre conjoints est forte, plus la réduction d'impôt est importante. Le quotient familial reste anti-redistributif malgré les plafonnements : la réduction d'impôt est plus forte pour un enfant de riches que pour un enfant de pauvres. La question se pose donc de sa suppression pure et simple en faveur d'allocations familiales revalorisées versées dès le premier enfant qui retrouveraient par ailleurs un caractère universel.</p> <p>Le SNES avec la FSU s'oppose au prélèvement à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui induirait une forme de privatisation du recouvrement de l'impôt, délégué aux employeurs (avec quelles contreparties ?), ce qui pose entre autres de lourdes questions de respect de la vie privée, et qui enlèverait aux contribuables les garanties du service public - qui, pour « simplifier » pourrait conduire à une remise en cause de la progressivité et de la prise en compte de la situation individuelle et familiale, à travers notamment le quotient familial et le quotient conjugal. <p>Cette mesure, qui ne s'appliquerait qu'aux salariés, serait de fait complètement contradictoire avec notre revendication de remettre au centre la fiscalité directe, potentiellement plus juste. Elle est doit être rejetée sans hésitation.</p>
216	Toutes ces questions relèvent d'un débat citoyen.	
217		
218	Fiche 13	

219		
220	Construire une autre Europe	Construire une autre Europe : se libérer du carcan de l'Europe ordo-libérale
221		
222	14.1. Quelle alternative ?	
223	L'espoir porté par le gouvernement grec d'une alternative aux politiques d'austérité a été étouffé par les institutions européennes et la plupart des États en juillet 2015. Le déni de démocratie a été ouvertement assumé : les « règles » des institutions sont supérieures à la volonté des peuples. Cette radicalisation politique a provoqué des débats sur la possibilité d'une politique alternative dans la zone euro et d'une refondation démocratique de l'Union européenne. L'incapacité des États européens à s'accorder sur la question des migrants, la multiplication des murs et des barbelés au sein de l'UE contribuent à nous interroger sur le devenir de cette Europe.	Cette radicalisation politique a provoqué des débats sur la possibilité d'une politique alternative dans la zone euro et d'une refondation démocratique de l'Union européenne. <i>Mais le système institutionnel européen verrouille les politiques suivies au niveau européen comme national : aucune alternative de progrès n'est possible si on ne se libère pas de ce cadre sur des choix fondés sur la souveraineté des peuples.</i> L'incapacité des États européens...
224	Le SNES-FSU œuvre à la solidarité entre les peuples européens, au respect et au développement des droits sociaux et syndicaux, des services publics en Europe.	
225		
226	14.2. La souveraineté des peuples contre les multinationales	
227	Le SNES-FSU s'oppose au projet de Partenariat Transatlantique (TAFTA) et à la ratification de son équivalent négocié avec le Canada (CETA). Ces	

	accords, qui sont une menace pour les droits sociaux, les normes sanitaires et environnementales, les services publics, attribuent aux entreprises multinationales le droit d'attaquer des législations publiques devant des tribunaux privés. Le SNES-FSU appelle à renforcer les premiers succès enregistrés par les mobilisations locales, nationales, européennes et transatlantiques.	
228		
229	14.3. Pour une taxe sur les transactions financières	
230	Le projet européen d'une taxe sur les transactions financières a été une nouvelle fois reporté en décembre sous la pression du lobby financier qui met en danger le rendement potentiel de cette taxe alors que la COP 21 a montré la nécessité de trouver des financements pérennes pour la transition écologique et sociale.	
231		
232	14.4. Pour en finir avec les paradis fiscaux	
233	Des avancées sont promises et parfois réalisées (levée du secret bancaire et échange automatique d'informations) mais le lobby bancaire fait pression sur les États pour en amoindrir la portée tout en travaillant à la création de nouveaux mécanismes d'évasion fiscale.	
234	L'objectif de publication des comptes des grandes entreprises pays par pays avance mais le gouvernement français sous pression du lobby financier l'a fait refuser aux députés.	
235	Les affaires Luxleaks, SwissLeaks, le fait que de	

	grandes multinationales ne paient pas d'impôt dans l'UE montrent que les paradis fiscaux ne sont pas réservés à des îles exotiques mais sont au cœur de l'UE, du fait du dumping fiscal.	
236	L'enlisement du projet d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés illustre le manque de volonté politique.	
237	Des mobilisations citoyennes contre le dumping et les paradis fiscaux sont plus que nécessaires.	

THÈME 3 : VOTES

Vote du thème 3 :

5 Pour : 81 - Contre : 1 - Abstention : 3 - NPPV : 1

Motion Front unique demandant le retrait de toutes les troupes françaises et l'arrêt de toute intervention en Afrique et au Moyen- Orient :

Pour : 8 - Contre : 69 - Abstention : 6 - NPPV : 3